

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 14-268-1919 nommant les Assesseurs près le conseil d'appel et les Assesseurs de la Cour criminelle de Djibouti pour l'année 1919.

n° 14-268-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 février 1919

Numéro JO
n° 268 du 28/02/1919

Date du numéro
28 février 1919

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914, portant réorganisation du service de la Justice à la Côte Française des Somalis

Sur la proposition du Chef du service Judiciaire

Le Conseil d'Administration entendu;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. Sont nommés assesseurs près le Conseil d'Appel pour l'année 1919, MM. Bellot (Léonard), Administrateur des colonies, Dr. Cozanet (René), médecin major des troupes coloniales, Chef du service de santé. Assesseurs suppléants: MM. Guilbert (Georges), Administrateur adjoint des colonies, Baixas (François), Sous-Chef de section des postes et télégraphes, Lesage (Louis), commis de Trésorerie, Parès (Louis) Sous-Chef de section des postes et télégraphes. Art. 2.— Sont inscrits pour l'année 1919 sur la liste où doivent être choisis, par voie de tirage au sort, les Assesseurs de la Cour criminelle : MM. Allard (Louis), Secrétaire général de l'exploitation de la Cie du chemin de fer Franco-Ethiopien, Bellot (Léonard), Administrateur des colonies, Bover (Georges, Commis des messageries maritimes, Colomb (Henri, Caissier à la C. A. O., Cremazy (Albert, Agent de la Cie des M. M., Guilbert (Georges, Administrateur adjoint des colonies, La Fay Henri, Directeur des Salines de Djibouti, Mérignac (Philippe, Commerçant, Nicolle Achille, Commerçant, Parès Louis}, Sous-Chef de section des postes et télégraphes, Pret Henri, Directeur de l'exploitation de la Cie du chemin de fer Franco-Ethiopien, Rognon (Louis, Directeur de la succursale de la Banque de l'Indo-Chine. Art. 3.— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

A. LAURET.